

## **EXTRAIT**

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 5 novembre 2008

Présidence : Jean ó François MEYLAN, président

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ**

- vu le préavis no 6/2008 relatif à une demande de crédit de fr. 1'750'000.ô pour l'acquisition de la propriété de M. Jean ó Marc de Blaireville à la rue de la Gare, à La Sarraz, parcelle no 302
- ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

- d'acquérir la propriété de M. Jean ó Marc de Blaireville à la rue de la Gare, à La Sarraz, parcelle no 302, selon le présent préavis,
- d'autoriser la Municipalité à poursuivre les démarches dans ce sens,
- de lui accorder une crédit de fr. 1'750'000.ô à cet effet,
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la Commune, compte courant no 327 49 96, dès le 18.11.2008, avec amortissement sur 30 ans de fr. 58'400.-/an.

Ainsi délibéré en séance du 5 novembre 2008

Le Président :

Jean ó François Meylan

la secrétaire :

Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire
